



A R R Ê T E M U N I C I P A L N ° 1 2 / 2 0 2 1
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Société SADE TELECOM située Parc de la Chênaie Rue Charles DARWIN à 62320 ROUVROY
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1 : entre le 3 Mars et le 2 Avril 2021, en raison de travaux de remplacement d'un poteau, pour le compte de France Télécom Orange, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au niveau du 29 Rue Henri DHENNIN.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser interdit au droit du chantier

Article 5 : L'entreprise s'engage à remettre les chaussées en l'état identique d'avant le commencement des travaux.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société SADE TELECOM à ROUVROY (62)

Fait à ATTICHES, le 23 février 2021

L'Adjointe aux Travaux,
Mme Isabelle LAMPS

